



Etudiant arrivé mineur ? Exonération d'insertion professionnelle

Par mercipourvotreaide

Bonjour,

Je suis arrivé en France en juin 2016, à l'âge de 11 ans, et j'ai 19 ans aujourd'hui (en France depuis 8 ans et 6 mois) et toujours étudiant. J'ai entendu dire qu'un étudiant arrivé mineur, ayant vécu 10 ans en France et étudie au moment du dépôt de dossier, pourrait être exonéré de la condition d'insertion professionnelle pour la naturalisation.

Si vous avez des informations à ce sujet, je serais reconnaissant de vos retours.

Merci pour votre aide

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Je ne pense pas qu'il y ait un quelconque droit à la naturalisation automatique, mais effectivement, une circulaire invite les préfets à une appréciation au cas par cas, en tenant compte de l'ensemble du parcours de l'étudiant.